



Commune de Bottens

Demande d'autorisation municipale

Avec affichage de la décision au pilier public

Liste non exhaustive des objets pouvant être mis au bénéfice d'une simple autorisation communale, à confirmer par la Municipalité

- Construction de minime importance d'une surface inférieure à 12 m² au sol comme couvert, cabanon de jardin, réduit à outils, véranda ;
- petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct comme fermeture d'une terrasse ou d'un balcon) ;
- ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout ou réservoir à pellets (selon contenance et/ou l'emplacement) ;
- fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m² ;
- place de stationnement, en fonction du nombre et emplacement ;
- mur de soutènement ;

pour autant que ces ouvrages ne se situent pas en zone agricole.

Documents à fournir

- copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'objet ou de l'ouvrage ;
- plan(s) ou croquis ou schéma(s) ou esquisse(s) ou prospectus ou photo(s) de l'objet ou de l'ouvrage permettant une bonne compréhension ;
- formulaire "Demande d'autorisation municipale" avec signature des voisins pour accord.

le tout, à remettre directement à

Administration communale
Rue de la Maison de Commune 4
1041 Bottens
021 881 15 41



Commune de Bottens

Demande d'autorisation municipale

Avec affichage de la décision n°

Renseignements généraux

Propriétaire(s) :

Lieu-dit :

Adresse locale : N°

Téléphone : Portable :

Adresse mail :

Parcelle n° : N° ECA :

Caractéristiques de l'ouvrage

Auteur des plans :

Adresse :

Description de l'ouvrage :

Façades – matériaux :

Toiture – matériaux :

Coût estimatif des travaux : Frs

Abattage prévu d'arbres ou de haies : non oui

Signatures et accord

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : Date :

Signature(s) :



Commune de Bottens

à remplir par la Commune

Décision municipale

Dans sa séance du, la Municipalité a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 30 jours, du au

La Municipalité

Le dossier complet peut être consulté à l'Administration communale

Annexes :

- Plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire ;
- Plan(s) de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension.